



PROGRAMME « PROMOTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST »

ANIMATION PAYS PAFAO

3^{EME} ATELIER REGIONAL DE TRAVAIL SUR L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES EN PRODUITS LOCAUX

RAPPORT GENERAL



Hôtel le Pélican à Lomé le Jeudi 12 & Vendredi 13 décembre 2024

Décembre 2024

Sommaire

1. Introduction.....	3
1.1. Rappel du contexte	3
1.2. Les objectifs poursuivis.....	4
2. Aperçu du déroulement de l’atelier.....	4
2.1. Cérémonie d’ouverture.....	4
2.2. Déroulement proprement dit de l’atelier	5
3. Synthèse des travaux.....	7
3.1. Temps 1 : Mise en application de la loi et expériences des partenaires togolais	7
3.2. Temps 2 : Expériences du Sénégal, Burkina , Bénin et Ghana en lien avec l’approvisionnement des cantines scolaires.....	11
3.3. Temps 3 : Exigences de qualité des produits locaux.....	14
3.4. Temps 4 : Travaux de groupe autour des approches de solutions et le modèle de contractualisation à promouvoir	15
4. Synthèse des recommandations de l’atelier	15
5. Annexes.....	18
Annexe 1 : Thèmes et questions spécifiques pour les travaux de groupes.....	18
Annexe 2 : Résultats des travaux de groupe.....	19
Annexe 3 : Agenda de l’atelier	23
Annexe 4 : Liste de présence	24

1. Introduction

Les 12 et 13 décembre 2024, s'est tenu à l'Hôtel le Pélican à Lomé (Togo), le troisième atelier régional de travail sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux. Cet atelier, organisé par la Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) en collaboration avec ses partenaires, le CSFI et Inter-réseaux, s'inscrit dans la dynamique *Animation-pays* mise en œuvre dans le cadre du programme de Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO).

L'atelier a réuni soixante-dix-huit (78) participants (dont 17 femmes). Il s'agit des représentants des organisations de producteurs du Togo, Bénin, Ghana, Burkina-Faso, Sénégal ; du ROPPA ; du projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire Intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO) mise en œuvre par l'ARAA ; de l'administration chargée de l'alimentation scolaire au Togo (ANADEB) ; de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ; des partenaires techniques et financiers (CFSI, Inter-réseaux, le PAM, GRET, GRDR, GESCOD, etc.) ; des organisations de la société civile du Togo (OADEL, Code Utile, GEVAPAF, etc.), de la Primature et l'Assemblée nationale togolaises, etc.

1.1. Rappel du contexte

La mise en place de la dynamique Animation-pays dans le cadre du Programme PAFAO vise à répondre à une double demande :

- d'une part, et ce depuis plusieurs années, des organisations membres du réseau PAFAO soulignent l'intérêt qu'elles trouveraient à pouvoir se réunir de façon plus régulière et plus large (quant au nombre de personnes mobilisées) au-delà de ce que permettaient les séminaires (annuels organisés jusqu'en 2016, puis triennaux).
- d'autre part, l'évaluation externe de 2018 a souligné certes la qualité de la production participative de connaissance sur le consommateur local, mais aussi un certain déficit quant à l'appropriation des produits de cette capitalisation. Était également soulignée la nécessité de mieux soutenir le lien avec les fonctions de plaidoyer.

L'animation pays, qui implique l'organisation de rencontres d'échange entre les acteurs et les entretiens de capitalisation, contribue donc à : (i) « renforcer les réseaux actifs en Afrique de l'Ouest dans leur action pour le consommateur local comme moyen de réalisation du droit à l'alimentation » ; (ii) « faire monter en puissance le consommateur local et les systèmes alimentaires territorialisés grâce à l'analyse des freins et des leviers pour la réalisation du droit à l'alimentation et dessiner des champs concrets d'action ».

En 2020, la dynamique a été lancée dans deux pays, au Sénégal et au Burkina Faso. Elle s'est poursuivie en 2021 par un élargissement progressif au Bénin et au Togo. Le focus a été mis sur la thématique des cantines scolaires comme outil de promotion du consommateur local. Deux ateliers régionaux ont déjà été tenus dans ce cadre :

- Le 1^{er} atelier régional portant sur le thème « Les cantines scolaires, outil de promotion du consommateur local » a été organisé le 13 décembre 2021 à Dakar (Sénégal) pour favoriser la concertation multi-acteurs (organisations paysannes, ONG, collectivités, organismes d'Etat).
- Le 2^{ème} atelier régional s'est tenu à Cotonou au Bénin, les 24 et 25 novembre 2022 autour du thème « Renforcer le rôle et la place des producteurs et de leurs organisations et plaidoyer national sur les achats institutionnels de riz conformément au plan de plaidoyer de l'IFRIZ-Bénin ».

La participation du Togo à ces deux (2) ateliers régionaux a contribué à la promotion de l'approvisionnement direct auprès des producteurs et de leurs organisations. Il a permis

de renforcer la collaboration entre la CTOP et l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) qui assure la gestion des programmes sur les cantines scolaires au Togo ; et susciter un engagement des principaux acteurs à consolider les avancées constatées à travers le vote de la loi n° 2020-007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire.

Ce troisième atelier s'inscrit dans la même dynamique de bilan des premiers ateliers et des initiatives prises dans les quatre pays (Togo, Burkina Faso, Bénin et Sénégal) en faveur de l'approvisionnement des cantines par les OP. Il se veut un cadre d'analyse croisée de l'ensemble de ces initiatives et des contraintes ; et de réflexion commune sur les meilleures pratiques à promouvoir pour faciliter l'approvisionnement des cantines par les organisations de producteurs.

1.2. Les objectifs poursuivis

L'objectif général poursuivi par le 3^{ème} atelier régional de la dynamique d'animation-pays est de contribuer au renforcement du rôle et de la place des producteurs et de leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au Togo. Les objectifs spécifiques étaient :

1. Faire un état de la mise en application de la loi n° 2020-007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire au Togo : instruments de mise en œuvre de la loi et avancées majeures dans l'approvisionnement en produits locaux à la lumière des dispositions de l'article 5 de la loi ;
2. Faire connaître et recueillir des retours sur expérience (réussites et limites) de l'expérimentation d'un modèle de contractualisation OP-Cantines pour l'alimentation scolaire dans la commune Zio 4 au Togo ;
3. Partager et susciter une analyse participative des différentes initiatives d'achat de produits locaux pour l'alimentation scolaire portées par divers partenaires au Togo ;
4. Identifier les avancées et nouveaux défis des différents modèles d'organisation de l'alimentation scolaire et l'implication des producteurs et leurs organisations dans l'approvisionnement des cantines scolaires au Sénégal, Burkina-Faso, et Bénin ;
5. Mener une réflexion collective sur les exigences de qualité et les facilités pour un approvisionnement par les organisations de producteurs ;
6. Identifier des approches de solutions aux différentes contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives ET définir des nouvelles perspectives par le biais d'une feuille de route.

2. Aperçu du déroulement de l'atelier

2.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par trois (3) interventions notamment le mot de bienvenue du Président de la CTOP, l'intervention de la déléguée générale du CFSI et le discours d'ouverture du représentant de la Directrice d'ANADEB.



Le président de la CTOP, Monsieur OLOU-ADARA Ayéfoumi, dans son intervention, a souhaité la cordiale bienvenue aux participants et un bon séjour aux délégations étrangères en terre togolaise. Il a rappelé le contexte de l'atelier et l'intérêt qu'il revêt en permettant d'examiner une fois encore la problématique de la valorisation de la consommation des produits locaux dans les cantines scolaires. « *Nous sollicitons de vous, des propositions stratégiques et opérationnelles pour nous permettre de saisir l'opportunité qu'offre la Loi sur l'alimentation scolaire au Togo à travers la mise en place d'un modèle de contractualisation directe entre les OP et les cantines scolaires* » a-t-il déclaré pour convier les participants à une réflexion constructive assortie de propositions.

La déléguée générale du CFSI, Madame Anne-Françoise TAISNE, à la suite du Président de la CTOP, a remercié l'ensemble des acteurs pour l'importance portée à la promotion de l'agriculture familiale sur laquelle s'est également engagée le CFSI. Elle a rappelé le contexte de l'animation pays mis en place dans le cadre du programme de Promotion de l'Agriculture Familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO) pour renforcer les réseaux actifs en Afrique de l'Ouest dans leurs actions pour le consommateur local. Elle a rappelé les principaux résultats des deux premiers ateliers tenus à respectivement à Dakar et à Cotonou et souhaité une consolidation des acquis et un renforcement du rôle des OP dans l'approvisionnement des cantines scolaires à travers les échanges.

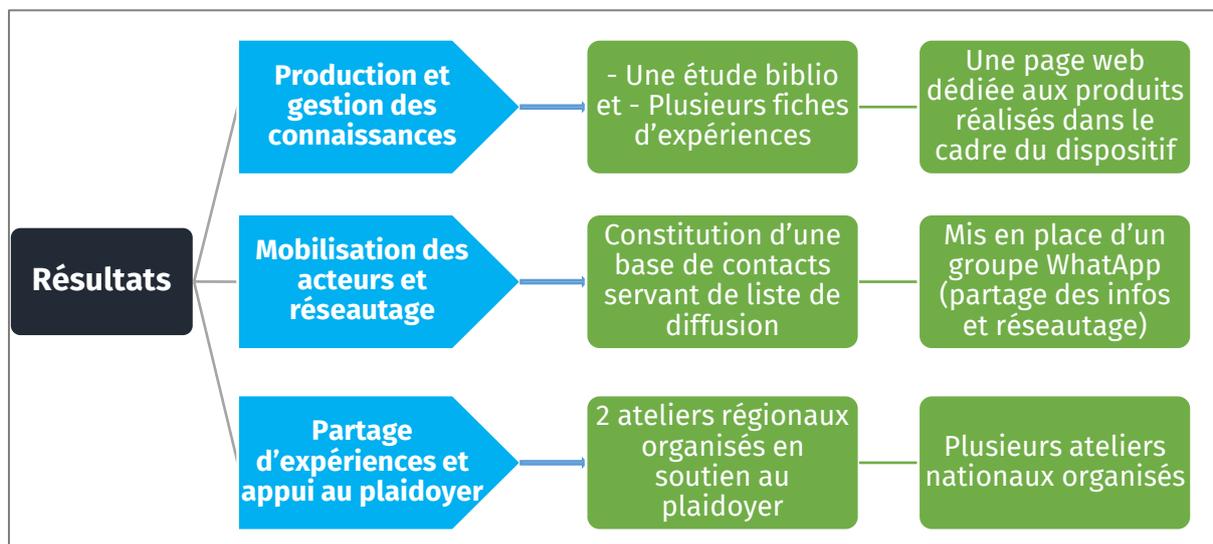
Monsieur Amétépé KODJO, au nom de la Directrice de l'ANADEB, a salué l'initiative de cet atelier qui démontre de l'engagement de l'ensemble des acteurs et surtout des organisations paysannes autour de la vision du Gouvernement qui souhaite faire des cantines scolaires un instrument de promotion de la consommation locale et de développement communautaire. Il a rappelé les différentes initiatives du gouvernement à travers l'ANADEB et ses partenaires pour la mise en application de la loi N°007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire au Togo. Il a ensuite salué le leadership de la CTOP et ses initiatives visant la mise en place d'un modèle de contractualisation OP-cantines scolaires. Il a émis le vœu que les réflexions débouchent sur les propositions concrètes et des pistes de partenariats durables au profit de l'alimentation scolaire au Togo avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier.

2.2. Déroulement proprement dit de l'atelier

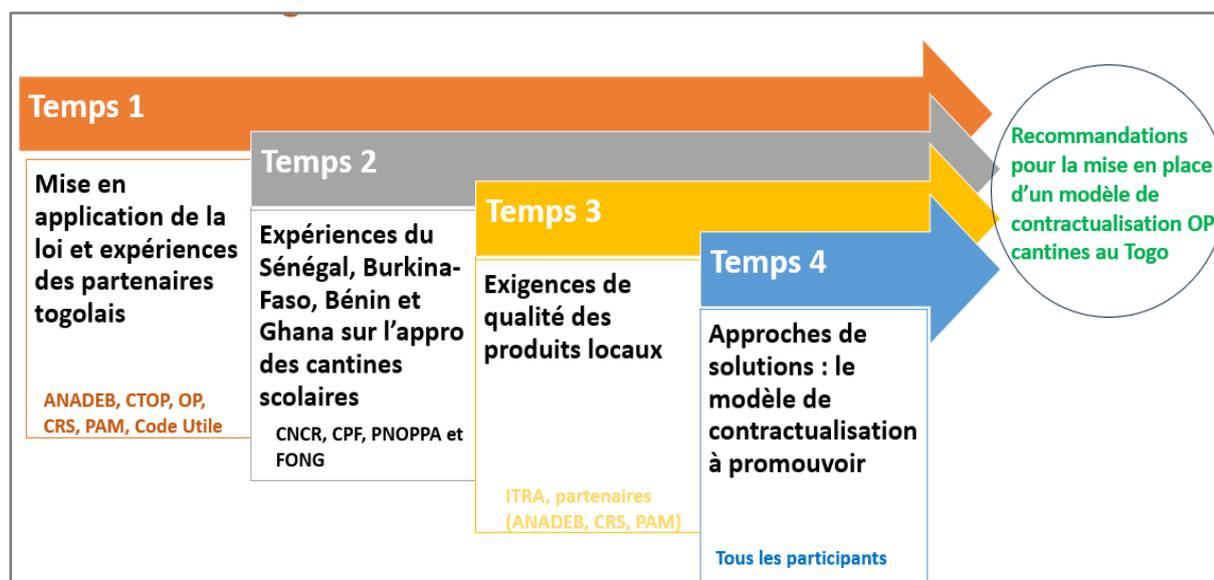
Avant le démarrage des travaux proprement dit, il a été procédé à :

- **la présentation des participants** : un tour de table de présentation qui a permis de découvrir la grande diversité des acteurs représentés : organisations paysannes, structures étatiques, institutions de l'Etat, les structures régionales, les partenaires techniques et financiers, etc.

- **la présentation des objectifs et méthodologie de l'atelier** : par M. Amenyo YAO, Conseiller national aux initiatives économiques des producteurs de la CTOP.
- **la présentation succincte du dispositif Animation-pays et de l'agenda de l'atelier** par Dr Doauda Diagne, modérateur de l'atelier. Il a présenté quelques éléments de cadrage et les résultats obtenus par le dispositif :



Après cette session introductive, le déroulement de l'atelier s'est articulé autour de quatre (4) principaux temps. Les temps 1, 2 et 3 de l'atelier ont été marqués des communications suivies d'échanges. Le temps 2 (Expériences du Sénégal, Burkina-Faso, Bénin et Ghana sur l'appro des cantines scolaires), en plus des présentations, a été meublé par un panel animé par les OP des 4 pays. Le temps 4 a consisté en des travaux de groupe suivis de restitution et synthèse pour l'identification de bonnes pratiques et recommandations pour la mise en place d'un modèle de contractualisation directe OP-Cantines scolaires au Togo.



3. Synthèse des travaux

3.1. Temps 1 : Mise en application de la loi et expériences des partenaires togolais

a) Présentation sur la mise en application de la loi N°007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire au Togo : Avancées et difficultés enregistrées

Cette communication a été faite par M. BAKOYA Biguima, Responsable juridique de l'ANADEB. Il a rappelé le contexte de l'adoption et les objectifs de la loi, les textes d'application ainsi que les initiatives prises en application de la loi et partagé les principales initiatives mise en œuvre. On retient :



Pour les cantines instituées par l'Etat, (i) la cartographie des producteurs; (ii) la sensibilisation des petits producteurs, les mamans cantines et les comités de gestion des écoles primaires publiques des localités bénéficiaires sur la notion de contrat à livraison différée et ses avantages dans le développement de l'économie locale ; (iii) l'expérimentation de la création de lien fonctionnel entre les petits producteurs et les écoles à cantines, et (iv) la mise en place des jardins scolaires

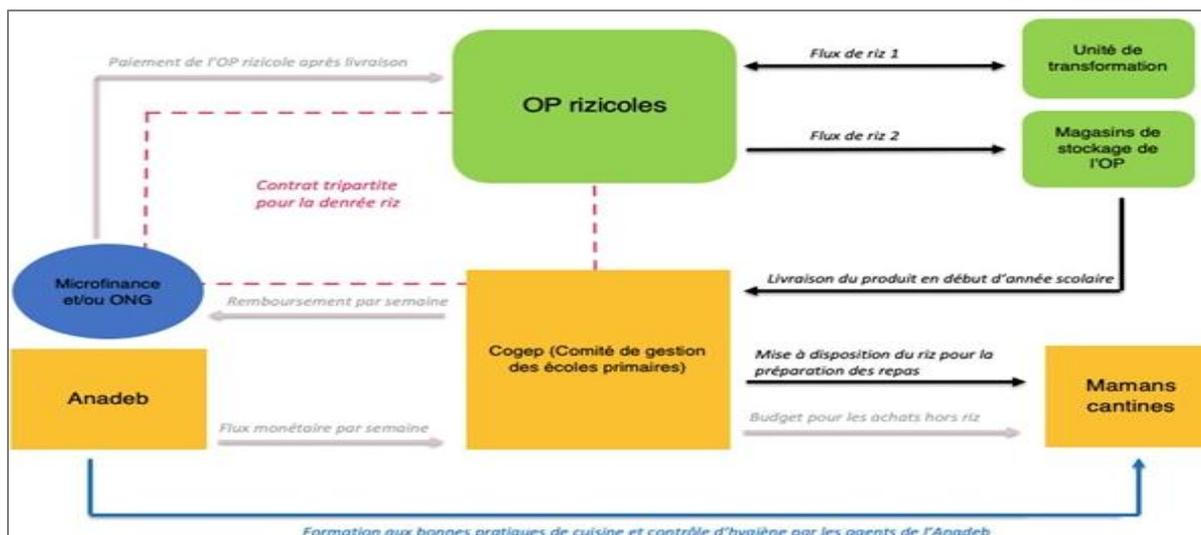
Pour les cantines mises en place par les ONG, on note la sensibilisation pour une réduction progressive des vivres importés (cas du CRS qui a réduit de 10 % l'importation des vivres importés des USA) et l'institutionnalisation de l'agrément pour la mise en œuvre des cantines scolaires.

Les principaux défis liés à l'application de la loi sont entre autres l'insuffisance de magasins de stockage, l'eau pour les jardins scolaires et les défis liés aux ressources financières.

b) Perception et initiatives des OP en lien avec les achats locaux des vivres

A travers sa communication, M. Amenyo YAO, CNIEP de la CTOP a présenté les initiatives des OP pour une meilleure participation aux marchés institutionnels en général et à l'approvisionnement des cantines scolaires en particulier. On note les principales initiatives ci-après : (i) le renforcement des capacités des Organisations Paysannes membres de la CTOP pour une amélioration de la qualité des produits céréaliers dans le cadre d'une meilleure participation à la constitution des stocks de la réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO (RRSA) et aux marchés institutionnels (en partenariat avec Oxfam en 2019); (ii) la réalisation de l'étude sur l'état des lieux de la participation des OP aux achats institutionnels au Togo (décembre 2021) avec l'appui de l'OPenACP et du ROPPA; (iii) le renforcement des capacités des organisations paysannes sur les achats institutionnels de produits agricoles au Togo. (avril 2021) ; (iv) la tenue d'un atelier national de réflexion sur l'approvisionnement des cantines scolaires par les OP (le 8 février 2022), (v) la participation à l'animation-Pays Pafao à Dakar et à Cotonou sur la thématique « des cantines scolaires comme outil de promotion du consommateur local. » ; (vi) le renforcement de la collaboration avec l'ANADEB ; (vii) la mobilisation d'une stagiaire au Togo (dans le cadre du partenariat avec le CFSI) pour la mise en place d'une proposition de modèle de contractualisation directe OP-Cantines scolaires sur la filière riz en partant des réalités de la préfecture de Dankpen, Région de la Kara.





Modèle de contractualisation directe OP-cantines scolaires sur la filière riz en partant des réalités de la préfecture de Dankpen, Région de la Kara.

c) Bilan de l'expérimentation de la contractualisation OP-cantines dans la commune Zio 4 au Togo

Le bilan a été présenté à travers une communication de l'ANADEB faite par M. Amétépé KODJO. Cette communication a été suivie de l'intervention du Représentant de l'Union Cantonales des Maïsculteurs de Gapé (UCMG), OP engagée dans l'expérimentation OP-cantines dans la commune Zio 4 au Togo.

❖ Principaux éléments de la communication de l'ANADEB

On retient de la présentation parfaite par l'ANADEB, les principales étapes de l'expérimentation que sont les l'identification des magasins de stockage, la définition du panier alimentaire, l'évaluation des besoins des écoles en vivres, l'identification des OP par l'ICAT pour la livraison des vivres à défaut, l'organisation, la structuration des producteurs, l'accompagnement et le suivi pour le respects des itinéraires techniques de production. Au total, 15 écoles ont été approvisionnées en maïs, riz et haricot par l'Union Cantonale des Maïsculteurs de Gapé (UCMG) au cours de l'année scolaire 2023-2024.



Produits livrées	Maïs	Riz	Haricot
Quantité achetée (en Kg)	3 626	6 389	5 743

Déroulement de l'approvisionnement

- ❑ Les membres du comité de gestion avec l'appui du directeur de l'école font le point des besoins de la cantine et l'envoi à l'antenne régionale de l'ANADEB
- ❑ L'antenne vire sur le compte de l'école le montant correspondant aux besoins exprimés
- ❑ Le comité de gestion, une fois les ressources disponibles passe commande auprès des OP identifiées pour la livraison des vivres,
- ❑ Les OP font la livraison dans le magasin identifié et le virement du montant correspondant à la commande est fait sur le compte des OP
- ❑ Les reçus d'achat de vivre et les reçus de fourniture de repas sont envoyés à l'ANADEB

Les principales difficultés soulignées par l'ANADEB sont liées à (1) l'absence de magasin de stockage dédié à l'approvisionnement pour sécuriser, suivre les entrées et sorties des vivres et mieux contrôler la gestion ; (2) la conservation des vivres achetées (aspect qualité), (3) l'absence d'organisations de producteurs structurées au sein des communautés bénéficiaires engendrant des coûts logistiques supplémentaires ; d'où la nécessité d'accompagner l'organisation et la structuration des petits producteurs de proximités ; (4) la gestion des contrats avec les producteurs ; (5) l'augmentation du coût unitaire des repas (de 125 à 180 F) ; l'approvisionnement direct revient donc plus cher.

❖ **Intervention des producteurs**

Monsieur TSEDI Yawo Azoko, Secrétaire Général de l'UCMG, a dans sa prise de parole, remercié l'ANADEB pour la confiance faite aux producteurs en leur confiant directement le marché d'approvisionnement des cantines scolaires. La contractualisation a résolu temporellement le problème de marché d'écoulement des produits que rencontraient les membres de l'Union. Il a souligné que l'Union était à sa première expérience de vente groupée de produits agricoles et a rencontré beaucoup de difficultés liées à (i) la mobilisation des produits auprès des membres par manque de fonds de commercialisation ; (ii) l'accès difficile au crédit par manque d'expériences dans le montage du dossier de crédit en valorisant le contrat de livraison aux écoles ; (iii) la maîtrise de la logistique notamment le transport des produits ; (iv) la négociation des clauses du contrat avec l'ANADEB notamment sur le prix en cas son évolution sur le marché.



Les producteurs ont également relevé certains manquements au niveau de l'ANADEB au cours de l'expérimentation : (i) le refus de renégociation à la hausse du prix d'achat malgré l'évolution de plus de 15% du prix des produits sur le marché local tel que stipulé dans le contrat ; (ii) le retard dans le paiement pour permettre à l'Union de rembourser ses membres et de poursuivre la mobilisation des produits ; (iii) les mauvaises conditions de stockage ayant entraîné une détérioration des produits livrés, que l'ANADEB attribue à tort aux producteurs, les accusant d'avoir fourni des produits de mauvaise qualité.

d) Présentation des expériences d'achats locaux menées par des partenaires en collaboration avec les coopératives agricoles

❖ **Expérience du CRS**

Monsieur Moussa Sangaré, Directeur Projet auprès du CRS, a présenté un aperçu du projet "Bia Laafia" financé par l'USDA à travers lequel le CRS s'est engagé à effectuer des achats locaux de vivres pour l'approvisionnement des cantines scolaires. On retient 3 composantes du projet : 1- Amélioration de l'alphabétisation des enfants en âge scolaire ; 2- Utilisation accrue des bonnes pratiques en matière de santé, de nutrition et d'alimentation ; 3- Améliorer l'efficacité de l'aide alimentaire grâce aux achats locaux et régionaux. Dans le cadre de Bia Laafia, contrairement au projet STARS axé sur les produits importés, le CRS collabore avec la CTOP pour l'identification et l'accompagnement des coopératives pour la fourniture aux cantines, du niébé, du maïs enrichi, et du petit poissons fumés. Ces produits locaux seront complétés par des produits importés tels que le riz enrichi, l'huile végétale enrichie, les pois verts cassés.



❖ **Expérience du PAM**

Le PAM a présenté sa stratégie d'approvisionnement des cantines scolaires dans le cadre du projet d'alimentation scolaire intégrée basée sur la production locale (*Home Grown School Feeding - HGSF*) à travers ses grandes composantes : (i) Préparation/Distribution de repas chauds aux élèves (5 jours) par semaine ; (ii) Mise en place et exploitation des jardins scolaires, des petites unités d'élevage de volaille et de petites unités de transformation des produits agricoles ; (iii) Education nutritionnelle et sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires ; (iv) Promotion de l'entrepreneuriat féminin ; (v) Appui des communautés à l'approvisionnement des cantines en denrées (maïs, riz, niébé...) par contrats d'achat établis avec les petits producteurs/transformateurs de produits agricoles alimentaires. Le modèle adopté est décentralisé dans lequel l'école achète elle-même les denrées.



Pour la contractualisation avec les petits producteurs, il a été réalisé la cartographie des OP dans les 50 communautés bénéficiaires (30 écoles dans les Savanes et 20 dans la Kara), l'identification de 03 OP autour de chacune des écoles, l'évaluation des capacités des OP ciblées, l'analyse des capacités organisationnelles des OP et leur sensibilisation sur le projet.

On retient également qu'il est envisagé l'extension du projet HGSF à 130 nouvelles cantines scolaires dès février 2025.

Les principales difficultés liées à la contractualisation avec les OP sont entre autres l'hésitation et le faible engagement des producteurs, la non-affiliation des OP aux faîtières (CTOP), le mode d'achat en place (achat des vivres par semaine) qui ne facilite pas l'opérationnalisation des contrats, la non-disponibilité de magasins, la non-rémunération des mamans cantines, la faible synergie d'actions des acteurs, etc.

❖ **Expérience de l'ONG Code Utile**

L'ONG Code Utile a présenté son expérience d'achats des vivres locaux menée avec les coopératives agricoles de la région des savanes dans le cadre de la mise en œuvre des projets cantines 2016 et 2024 financés par l'ARAA.

On retient qu'en 2016, 6 écoles ont bénéficié du projet (1020 élèves) sur 24 mois à travers la contractualisation avec 12 OP pour la livraison du riz, haricot, maïs, soja, mil et sorgho. En 2024, 08 écoles bénéficiaires du projet (2700 élèves) avec 14 OP ayant déjà signé des contrats et livré des vivres (du riz, haricot, maïs, arachide).



De cette expérience, il est relevé le manque d'organisation structurelle de la majorité des OP, le non-respect des termes de contrats par certains OP dû parfois à la fluctuation des prix des vivres sur le marché, le manque d'expériences des OP face à la concurrence avec les acteurs économiques, la non-maitrise du cahier de charge de certaines OP sur les processus de passation ainsi que les procédures d'acquisition et de paiement.

Synthèse des échanges du temps 1

Les discussions autour de ces présentations ont essentiellement porté sur :

- i L'exonération de taxe sur les dons faits en faveur des cantines dans la loi n°2021-032 des finances exercice 2022. On retient que cette exonération ne se limite pas

seulement aux ONG mais à tout acteur engagé dans l'alimentation scolaire y compris les OP. Elle ne limite pas non plus à l'année 2022, mais également pour 2023 et 2024.

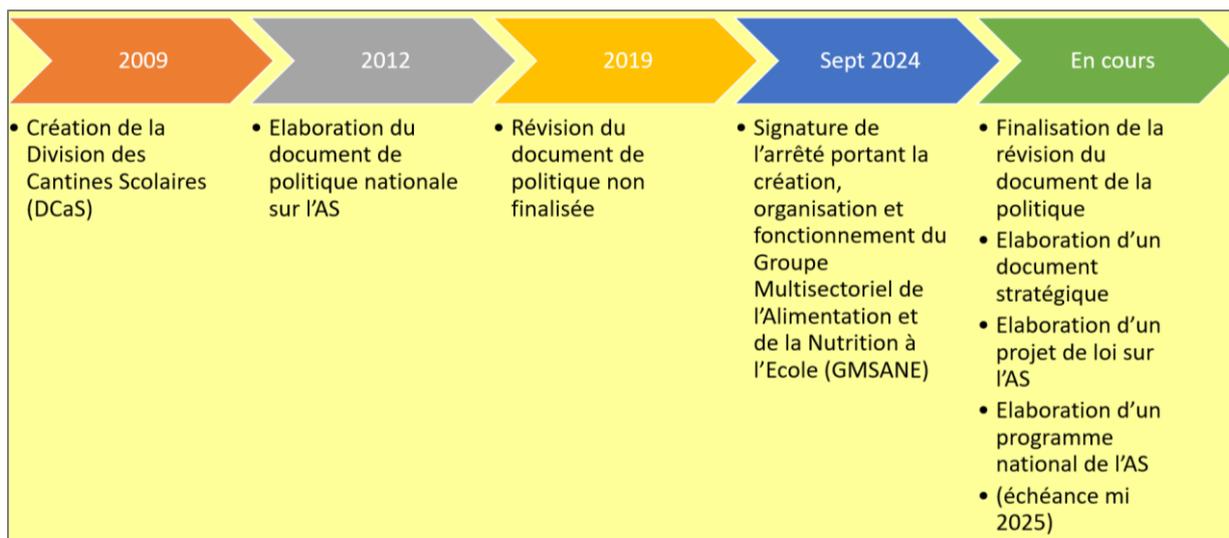
- ii Le Menu/panier pour les mamans cantines : on retient que les mamans cantines ne décident pas des mets à préparer aux élèves. Les menus sont définis par les Comités de gestion des cantines scolaires (COGECS) en collaboration avec les mamans cantines, et affichés en début de semaine dans chaque école. La liste tient compte du guide de recettes et des menus et doit prendre en compte les produits locaux ;
- iii La nécessité de prendre en compte l'approvisionnement et la conservation du sel de cuisine dans les cantines pour garantir sa teneur en iode ;
- iv L'exécution du budget affecté aux cantines. On retient que le budget de l'Etat est d'un milliard de francs CFA par an. Il est recommandé d'impliquer l'ensemble des acteurs dans l'exécution de ce budget et de mettre en place un dispositif rigoureux pour son suivi ;
- v Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la loi. On retient des discussions la nécessité de mettre en place, à l'instar du Sénégal, un cadre multisectoriel et multi acteur de gestion de l'alimentation scolaire, chargé du suivi-évaluation de la loi ;
- vi La place des femmes transformatrices dans le dispositif de mise en application de la loi. La valorisation des produits locaux devant passer par la transformation, il serait important d'associer les femmes transformatrices à la mise en œuvre de la politique afin de mettre les produits agroalimentaires localement transformés à la disposition des cantines ;
- vii Contrat direct avec les transformatrices : dans le modèle de contractualisation directe OP-cantines proposé, la CTOP préconise un contrat avec les Organisations de producteurs qui disposeront d'un sous-contrat avec les unités de transformation pour l'usinage du riz avant livraison. Les discussions ont porté sur la possibilité d'avoir un contrat direct avec les unités qui collaboreront plutôt avec les producteurs dans l'acquisition de leurs matières premières ;
- viii Rôle de la CTOP dans l'accompagnement des coopératives et faitières engagées. La CTOP et ses faitières devraient jouer en plus du plaidoyer, un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités des OP engagées dans l'approvisionnement sur la contractualisation (notamment la négociation des termes des contrats), l'amélioration de la qualité des produits et dans la recherche de financement pour la réalisation de la vente groupée. Ainsi est-il demandé à la CTOP de remobiliser ses faitières et de rechercher des financements adéquats pour relever ce défi.

3.2. Temps 2 : Expériences du Sénégal, Burkina , Bénin et Ghana en lien avec l'approvisionnement des cantines scolaires

❖ Présentation du CNCR (Sénégal)

On note de la présentation faite par M. Seyni KEBE du GRDR, l'existence d'une volonté politique réaffirmée par les nouvelles autorités du pays, l'existence d'une diversité des acteurs engagés dans l'alimentation scolaire et plusieurs expériences de contractualisation pour un approvisionnement des cantines en produits locaux par les OP. L'évolution du contexte est perceptible au niveau du cadre législatif favorable à une alimentation scolaire sur la production locale.





❖ Présentation de la CPF (Burkina Faso)

Dans sa Communication, M. Jacob Kiema, CNIEP de la CPF, a rappelé les principales initiatives en faveur de l'alimentation scolaire au Burkina Faso avec un accent sur l'approvisionnement des cantines en produits locaux. On retient entre autres l'élaboration d'un guide de gestion des cantines scolaires, une meilleure organisation des acteurs de l'offre de produits agricoles, le transfert des ressources aux communes pour les cantines scolaires de 2017 à 2023, l'engagement des ONG pour la mise en œuvre des projets/programmes en lien avec l'alimentation scolaire : CRS, PAM, GRET, HKI, Fonds Enfants, EDUCO, etc., l'introduction d'autres produits dans certaines écoles : attièkè, produits laitiers ; etc.



L'évolution du contexte est essentiellement marquée la suspension du transfert des ressources allouées aux communes pour l'acquisition de vivres destinées aux cantines scolaires par le gouvernement (décidée en conseil des ministres d'avril 2024).

❖ Présentation de la PNOPPA (Bénin)



La présentation de la PNOPPA faite par M. DAHOUE M. Joukov a permis de partager le positionnement actuel des OP dans l'approvisionnement des cantines scolaires au Bénin ainsi que les enjeux et défis prioritaires auxquels ils font face. Les principales avancées notamment les résultats des actions de plaidoyer auprès du PAM et du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales de l'Université d'Abomey-Calavi (COUS-AC) ont également été partagés. On retient que le dialogue engagé avec ces acteurs a permis de lever les goulots d'étranglement et d'accroître significativement la quantité de produits, notamment le riz, livrés au PAM. On retient également la bonne collaboration entre la PNOPPA et l'IFRIZ ayant permis de renforcer les actions de plaidoyer.

❖ Présentation de la FONG (Ghana)

La présentation de la FONG (Ghana) faite par M. Philip Amoah, a relevé les avancées majeures réalisées en faveur de l'Alimentation scolaire au Ghana ainsi que les défis. Les avancées sont le lancement d'une politique nationale de l'alimentation scolaire, la mise en

œuvre de projets pilotes par les partenaires de développement (PAM, ECASARD, PCD et SNV) et l'utilisation appréciable d'aliments locaux par les acteurs dans le cadre du programme grâce à une sensibilisation accrue à la nécessité de renforcer les liens avec agriculteurs locaux.

Les défis liés à l'approvisionnement direct auprès des agriculteurs sont : la faible prise de conscience et une sensibilisation insuffisante des parties prenantes sur le lien entre l'agriculture et l'alimentation scolaire, l'absence d'un cadre clairement convenu qui énonce les stratégies à adopter avec des rôles et des responsabilités clairs pour les parties prenantes, l'inexistence de mesure coercitive en faveur de l'approvisionnement des cantines dans leurs communautés, l'accès difficile au crédit pour les agriculteurs, etc.



❖ **Panel de discussions sur les enjeux et défis de l'approvisionnement des cantines scolaires par les OP au Bénin, Burkina, Ghana et Sénégal**

Animé par Imelda AGONDANOU, Chargée de programmes au ROPPA, le panel a connu la participation de 4 intervenants représentant les organisations paysannes impliquées dans l'approvisionnement des cantines scolaires au Bénin, au Burkina-Faso, au Ghana et au Sénégal. Il a permis d'approfondir certains éléments clés soulevés dans les différentes présentations notamment les défis et contraintes, les leçons apprises et les recommandations. Quatre (4) questions ont été débattues dans un tour de table des panélistes suivi de l'interaction avec les autres participants. Il s'agit de :



- Pouvez-vous partager avec nous un exemple de contractualisation avec un acheteur institutionnel pour approvisionner les cantines scolaires dans votre pays en précisant les étapes clés qui ont été nécessaires pour aboutir à cet accord ?
- Quels sont les principaux obstacles rencontrés lors de la contractualisation (financiers, logistiques, institutionnels) et comment les avez-vous surmontés ?
- Quels sont les mécanismes ou approches qui ont facilité ou compliqué le processus ?
- Quelles recommandations feriez-vous pour le Togo ou d'autres pays notamment pour renforcer les liens entre les acteurs (OP, institutions, bailleurs) et pour pérenniser ces initiatives ?

Points d'attention du temps 2

On retient des présentations suivies d'échanges et du panel de discussions,

- i. La nécessité de clarifier les critères de qualité avec les OP avant l'exécution des contrats d'approvisionnement des cantines. Il importe que les OP soient renforcées sur ces différents critères et sur leur responsabilité dans le maintien de la qualité des produits ;
- ii. La lourdeur administrative constatée dans la plupart des pays dans les procédures de contractualisation avec les OP. La faible capacité financière de ces dernières ne leur permettrait pas de respecter les engagements dans la durée si les procédures traînent. Il en résulte un défaut de livraison des produits dans les délais fixés ou des problèmes internes liés au non-remboursement à temps des membres ;
- iii. Exonération pour les OP : on retient que des subventions spéciales doivent être accordés aux OP pour leur faciliter l'approvisionnement aux cantines ;

- iv. La nécessité de mettre en place un cadre multi acteur (OP, recherche, vulgarisation, microfinances, etc.) pour l'accompagnement des OP dans le processus de contractualisation ;
- v. La nécessité de mettre en place un système d'intermédiaire financier dans laquelle l'Etat doit apporter une garantie pour faciliter l'accès des OP au financement. Il est suggéré à la CTOP d'explorer les instruments de financement existant notamment au niveau du FNFI (Fonds national de la finance inclusive) à travers son produit AGRISEF (Accès des agriculteurs aux services financiers) ;
- vi. La professionnalisation des OP et le besoin de renforcer le lien entre les OP à la base, les faïtières, la plateforme nationale (CTOP) et les interprofessions ;
- vii. La nécessité de développer les produits assuranciers au profit des producteurs face aux aléas climatiques qui impactent également la livraison des produits.

3.3. Temps 3 : Exigences de qualité des produits locaux

La communication liminaire sur les normes de qualité et bonnes pratiques de gestion à adopter par les OP a été faite par M. PAKA Essodolom de l'Institut togolais de recherche Agronomique (ITRA). Partant de la définition de la qualité, on retient que les produits agricoles à livrer aux cantines doivent respecter les principaux critères de (i) Sécurité sanitaire : absence de contaminants chimiques, biologiques ou physiques pouvant nuire à la santé ; (ii) Valeur nutritionnelle : Contenu en nutriments essentiels (protéines, vitamines, minéraux) et équilibre nutritionnel adapté ; (iii) Propriétés organoleptiques : aspect, saveur, odeur et texture qui influencent l'acceptabilité par le consommateur ; (iv) Authenticité et traçabilité : garantie d'origine, conformité aux labels, et respect des standards de production ; (v) Durabilité : respect des pratiques écologiques et éthiques dans la production et la distribution.



Le respect des normes de sécurité s'impose aussi bien aux OP qu'aux mamans cantines. Les OP doivent gérer la qualité des produits depuis les champs jusqu'aux magasins de stockage

L'ITRA devra se charger du contrôle tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour garantir des aliments sains et de qualité aux consommateurs.

Points d'attention des discussions du temps 3 :

Les discussions après cette présentation ont essentiellement porté sur

- i. Le besoin d'un cadre multi-acteurs pour mener des discussions sur la qualité des vivres. Il s'agit d'un cadre qui se penchera sur les critères de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles à livrer, les tests de qualité, les difficultés rencontrées par les acteurs et les besoins de renforcement des capacités et de plaidoyer, etc.
- ii. La nécessité de mettre des kits de test rapide de qualité à la disposition des mamans cantines pour le suivi régulier de la qualité des stocks ;
- iii. Le besoin de décentraliser les services de contrôle de l'ITRA ;
- iv. La nécessité d'une forte implication des institutions régionales notamment l'ARAA en soutien aux initiatives d'amélioration de la qualité des produits ;

3.4. Temps 4 : Travaux de groupe autour des approches de solutions et le modèle de contractualisation à promouvoir

Au cours de ce quatrième temps de l'atelier, quatre (4) groupes de travail ont été constitués pour approfondir les réflexions sur les thématiques clés abordés lors de l'atelier et formuler des recommandations à l'endroit des acteurs pour la mise en place d'un modèle de contractualisation OP-cantines scolaires à promouvoir au Togo.

Les 4 groupes sont :

- Groupe 1. Garantir la qualité des produits pendant la production (en amont)
- Groupe 2. Garantir la qualité des produits pour et pendant la contractualisation (en aval)
- Groupe 3. Le financement
- Groupe 4. Les relations entre les acteurs (avec un focus sur la place de la CTOP)



Groupe 1



Groupe 2



Groupe 3

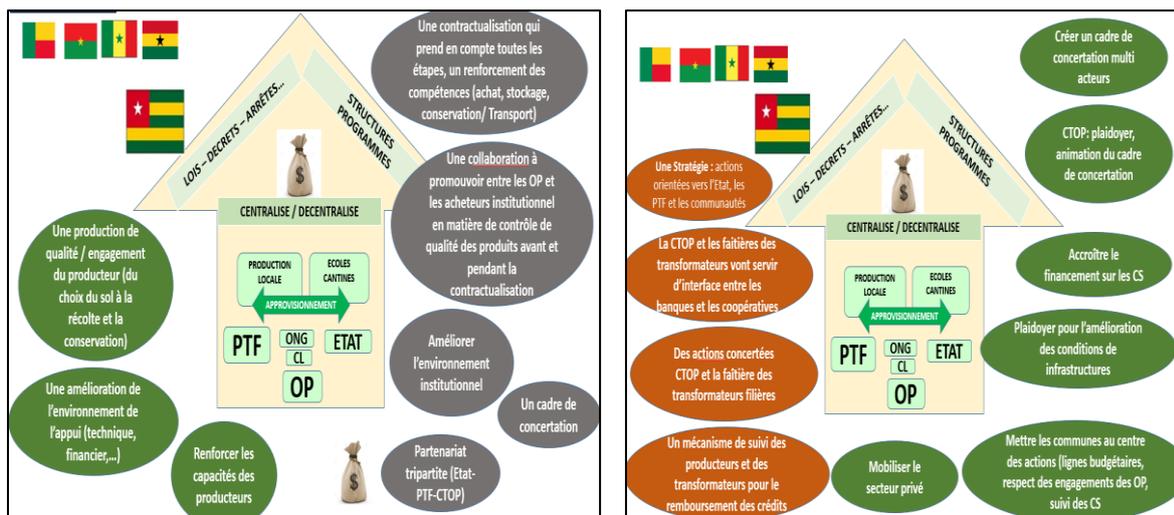


Groupe 4

Les termes de références des travaux et les résultats complets sont annexés au présent rapport.

4. Synthèse des recommandations de l'atelier

A l'issue des travaux, des recommandations sont formulées pour renforcer l'environnement institutionnel de l'alimentation scolaire, le renforcement des capacités des OP et de leurs membres, l'amélioration de la qualité des produits livrés aux cantines, le financement et le partenariat.



Concernant l'environnement institutionnel,

- Créer un cadre national de concertation multi (CTOP, ANADEB, PTF, FCT, ICAT, Institutions financières, etc.) pour la coordination et suivi-évaluation des actions en lien avec les cantines scolaires ;
- Mettre en place des cadres régionaux de concertation (communes, Institutions financières, des ONG, directions des ministères sectoriels, association des parents d'élèves, etc.) sur la contractualisation, la facilitation des actions de renforcement des capacités, la qualité, etc.
- Développer un partenariat tripartite (Etat-PTF-CTOP) pour régler les aspects spécifiques et urgents liés aux initiatives d'approvisionnement des cantines par les OP.

Concernant le renforcement des capacités des OP

- Renforcer l'appui technique des services d'appui de l'Etat (notamment l'ICAT, etc.) et des organisations paysannes (CTOP et ses faïtières) sur le conseil agricole ;
- Renforcer la structuration et les capacités en gestion des OP.

Sur l'amélioration de la qualité

- Accompagner les producteurs et renforcer leur engagement pour une production de qualité du choix (du sol à la récolte et la conservation) ;
- Renforcer la diffusion des pratiques agroécologiques auprès de OP notamment celles engagées dans l'approvisionnement des cantines scolaires ;
- Promouvoir une contractualisation qui prend en compte toutes les étapes d'approvisionnement (production, collecte, stockage, conservation, transport) en envisageant des renforcements des compétences des producteurs ;
- Renforcer la collaboration entre les OP et les acheteurs institutionnel en matière de contrôle de qualité des produits avant et pendant la contractualisation.

Sur le financement et le partenariat

- Développer une intermédiation financière dans laquelle la CTOP et les faïtières des transformateurs serviront d'interface entre les banques et les coopératives ;
- Développer des actions concertées entre CTOP, les faïtières et les autres familles des interprofessions pour une synergie d'action de plaidoyer ;

- Mettre en place un mécanisme de financement et de suivi des producteurs et des transformateurs pour le remboursement des crédits ;
- Mobiliser le secteur privé dans le financement des cantines ;
- Accroître le budget octroyé au financement des cantines scolaires ;
- Plaidoyer pour l'amélioration des conditions de infrastructures
- Mettre les communes au centre des actions (lignes budgétaires, respect des engagements des OP, suivi des cantines scolaires).

5. Annexes

Annexe 1 : Thèmes et questions spécifiques pour les travaux de groupes

Groupe 1. Garantir la qualité des produits pendant la production (en amont)

1. Quelles pratiques agricoles ou mécanismes déjà éprouvés peuvent être mis en œuvre pour garantir la production de denrées de qualité répondants aux besoins des cantines scolaires ?
2. Quels dispositifs d'accompagnement technique ou de formation peuvent être instaurés pour renforcer la capacité des OP et les aider à respecter les normes de qualité ?
3. Comment organiser un système de contrôle de qualité au niveau de la production pour garantir la qualité des produits ?

Groupe 2. Garantir la qualité des produits pour et pendant la contractualisation (en aval)

1. Quelles bonnes pratiques en matière de logistique (stockage, transport, conservation) peuvent garantir que les produits livrés respectent les exigences de qualité ?
2. Quelles collaborations promouvoir entre les OP et les acheteurs institutionnels en matière de contrôle de qualité des produits avant et pendant la contractualisation ?
3. Comment les OP peuvent renforcer la traçabilité et garantir la qualité des produits livrés ?

Groupe 3. Le financement

1. Quels mécanismes de financement ou partenariats pourraient être mobilisés pour soutenir les OP dans le cadre de la contractualisation et dans l'approvisionnement des cantines scolaires ?
2. Quelles mesures ou bonnes pratiques pourraient réduire les risques financiers pour les OP et les acheteurs institutionnels tout en renforçant leur collaboration ?
3. Quelles recommandations spécifiques peuvent être formulées pour répondre aux contraintes de financement en lien avec la contractualisation dans le cadre de l'approvisionnement des cantines scolaires ?

Groupe 4. Les relations entre les acteurs (avec un focus sur la place de la CTOP)

1. Comment structurer un cadre de concertation efficace entre les OP, les acheteurs institutionnels, la CTOP et les autres parties prenantes ?
2. Quels rôles la CTOP peut-elle jouer pour accompagner les OP dans la contractualisation et renforcer leur pouvoir de négociation ?
3. Comment renforcer la collaboration entre les OP, les acheteurs institutionnels, les cantines scolaires et les autres parties prenantes dans le cadre de la contractualisation directe ?

Annexe 2 : Résultats des travaux de groupe

GROUPE 1 : Qualité

1. Quelles pratiques agricoles ou mécanismes déjà éprouvés peuvent être mis en œuvre pour garantir la production de denrées de qualités répondant aux besoins des cantines scolaires

- ✓ Bonne préparation du sol
- ✓ Etudier le sol
- ✓ Adoption des pratiques de gestion durable de la terre (utilisations des intrants organiques)
- ✓ Adoption des techniques agroécologiques
- ✓ Être regardant par rapport à la qualité des semences
- ✓ Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques de production et son adoption
- ✓ Observer un temps raisonnable avant la récolte après l'usage des insectifuges
- ✓ Utiliser de l'eau propre pour l'irrigation, surtout dans le domaine de production maraichère
- ✓ Eviter de faire la production sur des sols contaminés
- ✓ Utiliser des matériels adéquats pour la récolte pour conserver la qualité des produits
- ✓ Eviter l'utilisation des produits chimiques pour la pêche et la conservation des produits halieutiques
- ✓ Appui à la mécanisation agricole

2. Quels dispositifs d'accompagnement technique de formation peuvent être instaurés pour renforcer la capacité des OP et les aider à respecter les normes de qualité ?

- Renforcer l'appui technique des services d'appui de l'Etat et des organisations paysannes sur les conseils agricoles
- Informer les services compétents sur les dangers en lien avec le lieu choisi pour la production
- Informer les autorités compétentes sur l'apparition des maladies des plants (chenilles légionnaires, etc.) et des maladies animales
- L'organisation efficace des OP et leur renforcement des capacités en gestion et en gouvernance
- Faire la promotion de l'agroécologie
- Faire des sensibilisations sur des radions et téléés, par des SMS, des messages vocaux à l'approche des saisons culturelles sur comment gérer les productions agricoles (végétales et animales)

Que recommandez-vous pour une meilleure organisation des systèmes de contrôle de qualité au niveau de la production pour garantir la qualité des produits ?

A l'endroit de l'Etat (ANADEB)

- Décentraliser le système de contrôle et de certification des produits (ICAT, ITRA)
- S'appuyer sur les engagements du Togo sur le développement de l'agriculture
- Etre à l'écoute des OP pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Partager les informations sur les systèmes de contrôle au profit des OP
- Interdire l'importation et la vente des intrants chimiques (herbicides, pesticides et des semences non homologuées)
- Intensifier la subvention en intrants au profit des OP
- Intensifier le soutien aux OP dans l'aménagement des sols
- Renforcer les capacités des structures de recherches (rapprochement)
- Renforcer la collaboration interministérielle en matière de production des denrées alimentaires (agriculture, finance, santé, etc.)
- Organiser des consultations foraines aux paysans pour les aider à maintenir leurs santés
- Construire davantage des magasins dans les zones rurales
- Organiser des journées de remise de prix aux producteurs, facteur de motivation des jeunes au métier de l'agriculture (profiter pour informer sur les normes et des systèmes de contrôles)
- Sensibilisation la jeunesse sur l'importance de l'agriculture au Togo

A l'endroit des partenaires techniques et financiers

- Accompagner les OP dans l'aménagement des sols
- Financer davantage les projets
- Organiser des consultations foraines aux paysans pour les aider à maintenir leurs santés
- Construire des magasins dans les zones rurales

- Appui à la mécanisation

A l'endroit de la CTOP

- Intensifier le renforcement des capacités des OP
- Intensifier les activités de plaidoyer au profit des OP
- Rechercher de financement au profit des OP
- Sensibiliser la jeunesse sur l'importance de l'agriculture
- Organiser les foras sur les bonnes pratiques agricoles

A l'endroit des OP à la base

- S'organiser pour le travail en réseau
- Se perfectionner, se professionnaliser
- Remonter l'informer à l'administration
- Elaborer des projets pour rechercher de financement

Groupe 2 : Qualité

Question 1 : Quelles bonnes pratiques pour garantir la qualité des produits pour et pendant la contractualisation (stockage, transport et conservation, etc.)

N°	Phase	Actions/ Bonnes Pratiques	Observations / recommandations
	Achat	Établir des contrats d'achat spécifiant les conditions/ closes claires, notamment les caractéristiques des produits, les quantités, etc.	
1	Stockage / Conservation	Préciser les conditions de stockage (magasins spécifiques suivant la nature des produits ou possibilité de stockage plusieurs produits de même nature dans un même magasin en suivant les bonnes pratiques de gestion de l'espace pour un stockage)	Former les acteurs de la chaîne sur les bonnes pratiques de stockage
1	Transport	Préciser les modalités et conditions de transports des produits dans le contrat Utiliser les moyens de transport adéquats pour le transport des produits Garantir la traçabilité du produit lors du transport (mettre en place des lettres de voiture)	Former les acteurs de la chaîne de transport sur les conditions de transports des vivres
2	Collaboration à promouvoir entre les OP et les acheteurs institutionnel en matière de contrôle de qualité des produits avant et pendant la contractualisation	Instituer et améliorer un cadre d'échange ou de concertation entre les OP et les acheteurs institutionnels pour mieux partager les spécifications et qualité des produits demandés	Les acheteurs institutionnels (PAM, CRS, COGEP, OSC, ANSAT) vont prendre le lead pour la mise en place du cadre de concertation
3	Recommandations pour renforcer la traçabilité et garantir la qualité des produits livrés	ETAT/ ANADEB	Disposer ou mettre en place des magasins de stockage corrects pour le stockage des produits achetés par les mamans cantines
		ITRA, INH/ Division contrôle et inspection sanitaire du Ministère de la santé	Établir un accord de partenariat tripartite entre les acheteurs institutionnels, la CTOP et les services de contrôle de qualité des produits.
		PTF / PAM, CRS, COGEP, OSC, ANSAT	Assurer le financement de l'accord de partenariat tripartite entre les acheteurs institutionnels, la CTOP

N°	Phase	Actions/ Bonnes Pratiques	Observations / recommandations
			<p>et les services de contrôle de qualité des produits et les différentes analyses.</p> <p>Renforcer les capacités de la CTOP sur les bonnes pratiques à observer pour la traçabilité et la livraison des produits de bonne qualité</p>
		CTOP/OP	<p>Diffuser les bonnes pratiques de traçabilité et de qualité des produits agricoles</p> <p>Que la CTOP s'inspire du système de traçabilité mis en place au Bénin pour former ses acteurs et assurer la traçabilité des produits</p>

Groupe 3 : Le financement

1) Stratégie pour améliorer la mobilisation de ressources au profit de l'alimentation scolaires

Description de la contrainte :

Le budget de l'enseignement primaire et général est de 200 milliards sur 2 394 milliards du budget général de l'Etat.

Les partenaires (SCAM Togo, PAM, CRS) n'achètent pas les gros volumes. Les achats sont délocalisés par village donc ce sont de petits volumes qui sont achetés. Actuellement le taux de couverture de tous les partenaires et de l'Etat représentant 17% des effectifs de l'ensemble du territoire.

Une caisse commune pour les partenaires et le gouvernement centralisée au niveau de l'ANADEB. Le budget du gouvernement représente. Pour couvrir les besoins de 158 000 élèves pris en charge par l'Etat, il faut un budget de 3 milliards pour assurer 172 jours de repas. Depuis 2014 l'Etat n'apporte que 1 milliard pour le financement des cantines scolaires.

Stratégie : actions orientées vers l'Etat, les PTF et les communautés (se référer aux recommandations)

2) Mécanismes de financement pour soutenir les OP dans le cadre de la contractualisation et dans l'approvisionnement des cantines scolaires

La CTOP et les faitières des transformateurs vont servir d'interface entre les banques et les coopératives et constitue la garantie de financement agricole pour les producteurs. Les contrats de livraison peuvent servir dans la constitution de la garantie. Les cadres de concertation CTOP-structures de financement

3) Mesures ou bonnes pratiques qui pourraient réduire les risques financiers pour les OP et les acheteurs institutionnels tout en renforçant leur collaboration

Pour les OP

- Faire des actions concertées CTOP et la faitière des transformateurs filières
- Identifier les coopératives modèles et sensibiliser les autres sur les cas de réussites des coopératives modèles
- Sensibiliser les producteurs et les transformateurs à souscrire à l'assurance agricole
- Mettre en place un mécanisme de suivi des producteurs et des transformateurs pour le remboursement des crédits

Pour les achats institutionnels

- Suivre la gestion des ressources transférées par l'ANADEB au niveau des communes

4) Recommandations pour répondre aux contraintes de financement en lien avec la contractualisation dans le cadre de l'approvisionnement des cantines scolaires

Etat/ANADEB

- Documenter les données sur les effets de la production locale sur l'amélioration des revenus des producteurs et aussi sur l'alimentation scolaire (les éléments de ce document vont nourrir les actions de plaidoyers)
- Documenter et diffusion les expérimentations de transferts aux communes en vue de la généralisation
- Sensibiliser les communautés à contribuer beaucoup plus au financement du repas

- Partager les priorités du gouvernement en matière de promotion des produits locaux et des cantines scolaires avec les PTF
 - ☞ **PTF**
- Appuyer la CTOP et les OP pour la structuration des coopératives et des actions de renforcement de capacités des producteurs pour l'amélioration de la qualité des produits
- Soutenir l'ANADEB pour la mise à l'échelle des cantines scolaires
 - ☞ **CTOP et OP avec comme associés les OSC**
- Documenter les efforts des pays de la sous région en faveur des cantines scolaires surtout le budget consacré (les éléments du document vont alimenter les actions plaidoyers)
- Sensibiliser les PTFs pour l'extension des actions (augmentation de financement pour la promotion des produits locaux)
- Sensibiliser les ministères à allouer beaucoup plus de ressources dans la planification au profit des cantines scolaires
- Plaider auprès de l'Assemblée pour le vote du budget sensible à l'alimentation scolaire
- Poursuivre et renforcer la structuration à la base
- Explorer d'autres financements au profit des producteurs pour la production
 - ☞ **IMF**
- Intensifier le financement au profit des coopératives de producteurs et des transformateurs

GROUPE 4 : Relations entre les acteurs

1- Comment améliorer ou renforcer la collaboration entre les différents acteurs (OP, CTOP, Etat, acheteurs institutionnels et autres parties prenantes) dans le cadre de la contractualisation directe au profit des cantines scolaires ?

- **Créer un cadre de concertation multi acteurs :**

- ❖ Au national (CTOP, ANADEB, PTF, FCT, ICAT, Institutions financières,) qui se réunissant 2 fois l'an autour des questions de coordination et de suivi évaluation des actions en lien avec les cantines scolaires
- ❖ Au niveau régional (communes, Institutions financières, des ONG, directions des ministères sectoriels, association des parents d'élèves,), se réunissant trimestriellement autour des questions de contractualisation, de facilitation des actions, de supervision, de délai et de bilan.

2- Quels rôles la CTOP peut-elle jouer pour accompagner les OP dans la contractualisation et renforcer leur pouvoir de négociation ?

- Jouer le rôle de plaidoyer et de mise en relation entre les acteurs
- Animer les cadres de coordination,
- Renforcer les capacités des OP et faitières,
- Faire la prospection des marchés en faveur des OP,
- Veiller à la structuration des OP à la base

3- Recommandations particulières à l'endroit des acteurs

Etat/ ANADEB :

- Accroître le financement pour les cantines scolaires,
- Veiller à l'alignement des PTF sur le principe d'achat en produits locaux,
- Mettre en place les infrastructures adéquates autour des cantines
- Elargir le comité interministériel aux acteurs de la société civile (la CTOP, la FCT, les ONG)
- Réévaluer le cout unitaire du repas au regard de l'inflation des prix de denrée alimentaires

Partenaires techniques et financiers

- Faciliter la mise en place des infrastructures adéquates
- Mobiliser les ressources en faveur des cantines scolaires
- Faciliter la mise en relation entre d'autres PTF et les OP

CTOP et OP

- Renforcer le plaidoyer en direction de l'Etat et des PTF en faveur des cantines scolaires
- Renforcer les services aux membres pour susciter l'adhésion des OP à la CTOP,

Autres acteurs : Les communes / La FCT

- Inscrire des lignes budgétaires pour la subvention des cantines scolaires
- Veiller au respect des engagements des OP
- Faire le suivi des cantines

Annexe 3 : Agenda de l'atelier

	Horaires	Activités	Responsables
MERCREDI, 11 DECEMBRE 2024			
Arrivée et installation des participants non-résident à Lomé			Hôtel
JEUDI, 12 DECEMBRE 2024			
SESSION INTRODUCTIVE	08h00-08h30	Accueil et mise en place des participants	CTOP
	08h30-09h00	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> Mot de bienvenue du Président de la CTOP Intervention CFSI/Fondation de France Mot d'ouverture de la Directrice d'ANADEB 	Modérateurs
	09h00-09h15	Présentation des objectifs, de la méthodologie et de l'agenda de l'atelier	Modérateurs
	09h15-09h30	Présentation succincte du dispositif Animation-pays	Dr Daouda
TEMPS 1 : Mise en application de la loi et expériences des partenaires togolais.	09h30-10h00	Mise en application de la loi N°007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire au Togo : Avancées et difficultés enregistrées	ANADEB
	10h00-10h30	Perception et initiatives des OP en lien avec les achats locaux des vivres	CTOP
	10h30-11h00	Pause-café (+ Photo de famille)	Hôtel
	11h00-11h15	Réussites et limites de l'expérimentation de la contractualisation OP-cantines dans la commune Zio 4 au Togo	Anadeb OP
	11h15-12h15	Echanges sur les présentations	Participants
	12h15-13h00	Présentation des expériences d'achats locaux menées par des partenaires en collaboration avec les coopératives agricoles (approches, résultats obtenus, difficultés, leçons apprises et perspectives) (PAM ; CRS ; Code Utile)	Partenaires
	13h00-13h30	Echanges sur les expériences des partenaires	Participants
	13h30-14h30	Pause-déjeuner	Hôtel
TEMPS 2 : Expériences du Sénégal, Burkina-Faso, et Bénin	14h30-15h30	Présentation des expériences d'approvisionnement des cantines scolaires ou autres achats institutionnels dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Cas du Bénin (PNOPPA) ; Burkina-Faso (CPF) ; Sénégal (CNCR)	PFN
	15h30-16h30	Echanges sur les expériences des 3 pays	Modérateurs
	16h30-17h00	Pause-café	Hôtel
Temps 3 : Exigences de qualité des produits locaux	17h00-18h00	Problématique de la qualité des vivres destinés à l'approvisionnement des cantines scolaires : concepts et exigences des partenaires (Anadeb, CRS, PAM, etc.)	Modérateurs Partenaires et participants
VENDREDI, 13 DECEMBRE 2024			
Temps 3 : Exigences de qualité des produits locaux (suite et fin)	08h30-08h45	Retour sur le Jour 1 et introduction du jour 2	Modérateurs
	08h45-10h00	Critères/normes de qualité et bonnes pratiques de gestion à adopter par les OP au Togo : <ul style="list-style-type: none"> Présentation introductive de l'Institut togolais de recherche Agronomique (ITRA) Échanges/débats 	ITRA Participants
	10h00-10h30	Pause-café	Hôtel
TEMPS 4 : Approches de solutions	10h30-13h30	Travaux de groupe : identification de bonnes pratiques et recommandations pour la mise en place d'un modèle de contractualisation directe OP-Cantines scolaires au Togo	Participants
	13h30-14h30	Pause-déjeuner	Hôtel
	14h30-15h30	Restitution des travaux de groupes	Participants
	15h30-16h00	Pause-café (<i>Temps de mise en commun des recommandations et élaboration d'une feuille de route</i>)	Hôtel
	16h00-17h00	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des travaux et validation de la feuille de route Clôture de l'atelier 	

Annexe 4 : Liste de présence



3^{ème} atelier régional de travail sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux dans le cadre du dispositif Animation-Pays

Lomé, les 12 et 13 décembre 2024



LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS

Date : 12 Décembre 2024

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
1	DAKEY Adjouré Dodzi	Colleges des Femmes/CTOP	90 12 9477	
2	HODIN EKE' Kokou	Assemblée nationale	9013 2777	
3	Fidde NZABADORA	PAM TOGO	9736 2626	
4	Naimouna Soumaye zene	Crémière du Sahel Niger	+227 96922419	
5	TSEDI Sawo Azoko	Secrétaire de l'union cantonale des musiciens de Guinée	991262 94	
6	WORLD Komi Aristède	CTOP	92571221	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
7	AMETOENYENOU Yawo Tata	Directeur Exécutif CABEL	90 12 1034	
08	ALIBANRIN Augustine	URFER-C Présidente	9469 81 29	
09	GBEGNON Selomua Iné né	ABSSA Imprimerie Savakala	97222985	
10	KOUTCHIKA Joseph	Coordonnateur du CCR-B	+229 0195667809	
11	AKOGOU Anselme	RNPPA-Bénin/RSE	+229 0197359446	
12	DATHOU M. Jonkor	RNPPA-Bénin/CP	+229 0197359446	
13	YAO Ameyo Yawo	CTOP / CNIEP	9073 7444	
14	BILA Zouératou	CTOP / chargée de formation	9390 0616	
15	Falaman DJANGUENANE	PAN/Associée programme	7079 8485	
16	Okpe ABALO	PAN/CD Assistante	7079 8463	
17	FIONOU Komi Nara	CTOP / chargée de suivi-évaluation	91475237	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
18	NOUN Jennifer	Grescol / Chargée de mission	+33 06 79 52 35 85	
19	BROUTIN Cécile	GRET / Responsable de programme	+33 06 83 54 17 22	
20	HODDNOU Modeste	CREDI-ONG / Chargée de Mission Éducation et Communication	+229 10 19 67 65 76	
21	GNÈSE Chikomborero	CFSI / Chargée de mission	+33 9 50 40 04 58	
22	Seyni KE BE	GRDR / chargé programme dim scolaire	+221 77 31 7 36 65	
23	Gülseren VERROUST ALTUN	CFSI / Chargée programme Citoyenneté et Action Alimentaire	+228 90 33 1 44 85 82 50	
24	TAISNE Amélie	CFSI / Déléguée réseau	+228 90 11 44 52	
25	ORLOU-ADARA Ayéfoumi	CTOP / PCA	+228 92 87 79 02	
26	AGOU Manwah	CTOP / Assistant Comptable	+228 70 20 59 8	
27	TCHOKA Kwame	CTOP / Assistant Comptable	+228 70 20 59 8	
28	IUENIN Bayedje Kossi	CTOP / Assistant Comptable	+228 70 20 59 8	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
29	PISSE Echilabalo	Producteur OP (secrétaire)	91 01 86 06	
30	DOUY D. Matoyendou	CROPPA-S / Président CA	90 13 52 22 90 71 89 89	
31	KOLANI Beithien	Directeur exécutif ONA Cote d'Ivoire Afrique	90 28 31 99	
32	ISSIFOU Aboulaye	SCOOPS ALBARKA / Président	90 85 02 55	
33	BAKPAM Mewénoyou	CROPPA-K / Président	92 69 73 71	
34	KOUASSÉ Afantehand	CTOP / Président collège des jeunes	98 30 90 91	
35	AZI Koffi Buamekoh	P. UNION cantonale / Président de GAPE	99 74 76 76	
36	BASQUIN FANÉ Hélène	CFSI	0033 6 07 91 92 84	
37	AGBANGBA Aboubakar	CTOP - changeur	90 10 31 46	
38	DIAGNE Danda	Consultant CFSI / IR	221 76 75 65 863	
39	PAKA Essodolom	ITRA Chargé de Recherche Nutrition/Alimentaire	90 11 47 86 2	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
40	ABDUL AZIZ ZAWHARATU	FONG	0247529144	
41	AMBAH PHILIP	FONG (ECONOM)	+233241111875 +23320504407	
42	ADDO COMFORT ADIKWEI	FONG (DPA)	+233549265279	C. Adde
43	DWAMENA AKENTEN LIBIA	FONG	+233247142803	
44	METONOW HUGUO	PNOPPA - Bénimé	0022901 9895149667	
45	BADAME Kam Loupou	ANADEB ^{Savane} mamon cantine	92890330	
46	TCHABOBE NIKABON	ANADEB/Savanes Coordonnateur régional PENAPPA	90268739	
47	BOKO HILAINA	CCRB/ Producteur de riz	8632 03 81	
48	MALANKOLI BJDJEMA	Chargé ANADEB/Région de la KORA	90248395	
49	ALIDOU Idihoumif	Chargé ANADEB/Région de la Plateau (ATAKPAHE)	90257653	
50	Namanté DSAME	Chargé ANADAB SAVANE Région	91601063	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
51	El Hadj Therno Cisse	CNCR Coordonnateur	+221 77533 0278	
52	KADA Odane	GEVAPAF Chef Projet	+228 90885278	
53	Moussa Sangaré	Directeur Projet CRS FONG	96900661	
54	BAKOYA Biguima B.	Responsable juridique ANADEB	90064037	
55	KODJO Amete pé	Responsable PRONAS ANADEB	90355114	
56	REDAH Gnabomba	Coordonnateur Régional ANADEB/P	90025211	
57	Rouille d'ORFÈRE HERRI	Académie d'Agriculture d'Oké	+33613505116	
58	LAMBONÉ Samoka	ARAA-CEDEAO/Chargé de Suivi-évaluation (MAEAO)	92877747	
59	ASSILE Alada	ARAA-CEDEAO) Experte en Genre PMALAD	70932786	
60	MOULAMOUWA Kérimou	Coordonnateur Régional ANADEB Kara	90101280	
61	NIASSA Aod Ediné	KARA Maman cantine / ANADEB	90517903	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
62	AGONDANOU Imelda	ROPPA	+22666 01067	
63	MONGBO Marie Paule Sandra	PNOPPA	002290196319016	
64	MATCHON Claire	PNOPPA	00229019618673	
65	OLODO Isabella	PNOPPA	002290197830537	
66	SAROUÏE YVON	Inter-Réseaux / Chargé de mission	+229 97193846	
67	AGBOKOU komi	CHOCOTOGO	+22890298183	
68	AYASSOU KODJOVI HOLHY	ANADER / COORDONNATEUR REGION CENTRALE	90386971	
69	TCHANGANI-CHEKAN Meka	Primateur / Analyste de projets	91847366	
70	TETIET Comlan Mewah	CTOP / chargé de communication	90231644	
71	TCHA-KOLOWOU ESSO	FACT Republique plénière - Pl Combes Nkolobé	90003835	
72	AYEVA Bouhari	MCAEL / chargé de mission de ministre	90178529	

N°	Nom & prénom (s)	Organisation / Fonction	Téléphone	Signature
73	KIEMA Jacob	C.P.F / C.N.I.E.P	+226 71059101	
74	Kangnom Amideru	C.P.F / C.N.I.E.P	+226 70106271	
75	OUEPRADO OUMAR	C.P.F / Secrétaire permanent	+226 71076139	
76	Hindadou AMADOU	ARESS/SE	+226 70538514	
77	AYASSOU Kei Mawweha	ANADER chauffeur région central	9070 4498 99 71 9239	
78	ABOTCHI Kossi	CTOP / chauffeur	99801336	
79	NITCHOU Kowoni	CROPPA Plateaux / PLT	92426226	
80				
81				
82				
83				